

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 8 décembre 2014, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-12-206

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2014**

14-12-207

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2014.

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

14-12-208

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de novembre 2014, pour la somme de 4 795.71\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3721 à 3758, pour un montant de 104 836.28\$:

14-12-209

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3716	ANNULÉ		
3717	GARDERIE LE MERVEILLEUX MONDE D'AUDREY	5 000.00	SUBV. AIDE À L'ENTREPRISE
3718	BELL MOBILITÉ	198.16	FRAIS CELLULAIRES
3719	RISQ	50.00	OUVERTURE DE DOSSIER PROGRAMME RISQ
3720	BELL CANADA	132.85	FRAIS TELECOPIEUR
	SALAIRES VERSÉS	14 518.38	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL DES DÉBOURSÉS PAYÉS EN NOVEMBRE	19 899.39	
3721	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TELEAVERTISSEURS
3722	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	425.42	ESSENCE
3723	HÉNAULT ET SABOURIN IN TRUST	50 940.31	ACHAT DE TERRAIN ET HONORAIRES
3724	POISSANT EXCAVATION INC	620.87	INSTALLATION D'UN PONCEAU - CORRIDOR AÉROBIQUE
3725	JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	868.06	INSPECTION DES POMPES - SERVICE INCENDIE
3726	TROPHÉES & GRAVURES EXPERT	421.80	TABLEAUX ET ACCESSOIRES
3727	DÉPANNEUR AU PETIT CENTRE	412.48	REPAS POMPIERS (INTERVENTION): 87.36 \$
			BREUVAGES POUR LE 5 À 7: 325.12 \$
3728	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	175.85	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
3729	HUGUES JACOB	681.56	REMB. DÉPENSES POUR LE 5 À 7 DES BÉNÉVOLES
3730	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	170.84	LIVRES BIBLIO
3731	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	1 034.78	OUVERTURE DE 12 DOSSIERS
3732	MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	231.53	INTERVENTION CHEMIN DES PIONNIERS
3733	PYROMONT	151.77	INSPECTION DES APPAREILS RESPIRATOIRES
3734	SOUDURE LUC PROVOST	28.74	ÉVALUATION TRAVAUX CAMION INCENDIE
3735	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC	31.22	ACCESSOIRES - VOIRIE
3736	PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS	724.14	HONORAIRES
3737	ROBERT LÉGARÉ, ÉQUIPEMENTS DE BUREAU	143.72	ENCRE PHOTOCOPIEUR
3738	CORPORATE EXPRESS (STAPLES)	227.83	FOURNITURES DE BUREAU
3739	JM LÉONARD ÉLECTRICIEN INC.	1 396.25	ENTRETIEN DES LUMINAIRES
3740	MICHEL NORMANDEAU, PEINTRE	350.00	TABLEAU
3741	TENAQUIP	231.88	MATERIEL POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
3742	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	816.32	NIVELAGE CH. LAC-BEAVEN: 229.95\$
			TRAVAUX MONT-BLANC: 586.37
3743	HUGUETTE DROUIN	63.30	FRAIS DE DÉPLACEMENT & PERISSABLES
3744	ALEXANDRE LARRIVÉE-PLANTE	607.98	FRAIS DE DÉPLACEMENT - FORMATION POMPIER
3745	JEAN-FRANÇOIS LANTEIGNE	278.10	FRAIS DE DÉPLACEMENT - FORMATION POMPIER
3746	RÉMI TITLEY	24.09	REMB. ACHAT D'UNE CHAÎNE POUR LA SCIE
3747	DOMINIQUE CADIEUX	210.91	DÉPENSES PROGRAMME PAGSIS
3748	GILLES RODRIGUE	46.80	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3749	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	11 184.20	REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS AUTOPOMPE
3750	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	16 106.08	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 2e VERS
3751	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	316.18	CONTRAT ENTRETIEN BÂTIMENTS, 2e VERS
3752	EXCAVATION DMO INC.	5 078.06	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 2e VERS
3753	LA NAMUROISE	146.61	SERVICE DE TRAITEUR
3754	LES ENTREPRISES MALETTE	101.69	ESCABOT (MARCHE PIED DE SÉCURITÉ)
3755	MRC DES LAURENTIDES	526.85	FORMATION AUTOPOMPE (SONIA LARRIVÉE)
3756	HYDRO-QUÉBEC	454.51	ÉCLAIRAGE DES RUES
3757	MAXIMETAL	1 199.52	RÉPARATION AUTOPOMPE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 077.79	REMISES CONTRIBUTION GOUV. NOVEMBRE
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 462.59	REMISES CONTRIBUTION GOUV. NOVEMBRE
	RREMQ	827.52	REMISES RÉGIME DE RETRAITE NOVEMBRE
	TOTAL À PAYER	104 836.28	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2014

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4. **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL DU 1^{ER} JANVIER AU 30 NOVEMBRE 2014**

Le rapport budgétaire semestriel du 1^{er} janvier au 30 novembre 2014 est déposé conformément.

5.5 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015**

14-12-211

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2015**, lesquelles se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 h** au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville

- | | |
|----------------|----------------------|
| • 12 janvier | • 9 février |
| • 9 mars | • 13 avril |
| • 11 mai | • 8 juin |
| • 13 juillet | • 10 août |
| • 14 septembre | • 13 octobre (mardi) |
| • 9 novembre | • 14 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.6 **REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT POUR LE CAMION AUTOPOMPE DU SERVICE INCENDIE – RÉGLEMENT D'EMPRUNT NO 211-2004**

14-12-212

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard dudit règlement, la Municipalité de Montcalm souhaite emprunter par billet un montant total de 113 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
211-2004	113 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le Conseiller Richard Pépin, **APPUYÉ PAR** Monsieur le Conseiller Denis Courte **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 113 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 211-2004 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 16 décembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	10 000 \$
2016	10 300 \$
2017	10 600 \$
2018	10 900 \$
2019	11 200 \$(à payer en 2019)
2019	60 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Montcalm émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 211-2004, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.7 REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT POUR LE CAMION AUTOPOMPE DU SERVICE INCENDIE – ACCEPTATION DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE

14-12-213

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le Conseiller Richard Pépin, **APPUYÉ PAR** Monsieur le Conseiller Denis Courte **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Montcalm accepte l'offre qui lui est faite de la **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2014 au montant de 113 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 211-2004. Ce billet est émis au prix de **98,00200** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

10 000 \$	1.95000	16 décembre 2015
10 300 \$	2.10000	16 décembre 2016
10 600 \$	2.25000	16 décembre 2017
10 900 \$	2.40000	16 décembre 2018
71 700 \$	2.65000	16 décembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, sollicite la générosité des citoyens lors de la Guignolée annuelle qui aura lieu le 14 décembre 2014.

Danielle Woolley, conseillère responsable des loisirs et des communications, mentionne le succès de l'événement de la collecte de sang ayant eu lieu le 4 décembre dernier au centre communautaire. Elle ajoute que le projet des fanions tire à sa fin et les citoyens devraient pouvoir admirer le tout sur la rue Principale sous peu. Finalement elle se dit très satisfaite du résultat du nouveau bulletin municipal automne 2014 - hiver 2015. Elle félicite le travail de tous.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, précise que les résultats du sondage visant le projet de développement d'une coopérative de services de proximité a été soumis au comité. Ledit sondage deviendra un outil nécessaire à l'élaboration du plan d'affaires et la suite du projet.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe que le projet d'exposition permanente des photos d'antan est complété et les activités en culture reprendront en 2015.

7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8 CHEMIN DE L'ÉPERVIER, LOT 7-P RANG 1, RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE UTILISÉ POUR L'ACÉRICULTURE À DES FINS INDIVIDUELLES

14-12-214

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à l'implantation d'un bâtiment complémentaire supplémentaire à l'extérieur d'un rayon de 50 mètres du bâtiment principal utilisé pour l'acériculture à des fins individuelles (non-commerciale) sur le lot 7-P rang 01;

CONSIDÉRANT QU'un maximum de deux (2) bâtiments complémentaires peuvent être érigés à l'extérieur d'un rayon de 50 mètres du bâtiment principal selon l'article 7.1 du règlement de zonage numéro 193-2002;

CONSIDÉRANT QUE déjà deux bâtiments complémentaires sont érigés à l'extérieur d'un rayon de 50 mètres du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet respecte la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté sera situé sur un terrain d'une grande superficie et très éloigné du voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accepte ladite demande de dérogation mineure relativement à l'implantation d'un bâtiment complémentaire supplémentaire à l'extérieur d'un rayon de 50 mètres du bâtiment principal utilisé pour l'acériculture à des fins individuelles (non-commerciale) sur le lot 7-P rang 01 tout en respect de tous les règlements d'urbanisme, précisément à l'égard de sa dimension.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 TÉLÉCOMMUNICATIONS – ACHAT DE RADIOS

14-12-215

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu de procéder à l'achat de 7 radios portatives de type bi-modes numérique et analogique avec l'équipement nécessaire à leur fonctionnement tel que décrit dans la soumission du service de Police de Ville de Mont-Tremblant pour un montant de 8 291\$ plus taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 MONTANT DU BUDGET SERVANT DE BASE RELATIVEMENT AU MODE DE TARIFICATION EU ÉGARD À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE

14-12-216

CONSIDÉRANT que l'article 4 de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, telle qu'amendée, stipule que :

« Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu que le conseil confirme son approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2015, lequel a été établi à 173 000\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE – PLAN DE MESURES D'URGENCE (ÉDITION 2014)**

Point reporté ultérieurement.

10. **TRAVAUX PUBLICS**

10.1 **MAINTIEN DU SEUIL MINIMAL D'IMMOBILISATIONS SELON L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX TRAVAUX DE PRÉPARATION ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN LAROSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

14-12-217

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la ville de Barkmere a été autorisée à transférer la somme de 240,000 \$ à la Municipalité de Montcalm afin de réaliser la mise à niveau environnementale du chemin Larose localisé sur le territoire de Montcalm, lequel est emprunté par les citoyens de la Ville de Barkmere pour accéder au chemin Duncan Ouest à Barkmere;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution numéro 14-04-65 portant sur la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Barkmere et la municipalité de Montcalm relativement au transfert d'une partie de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) prévoit un investissement provenant de la municipalité de Montcalm au montant de 6 594\$ afin d'assurer le maintien du seuil minimal d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité:

- d'affecter la dépense au montant de 338.43 \$, taxes incluses \$ au maintien du seuil minimal d'immobilisations, pour l'ajout de gravier sur le chemin Morgan.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

10. 2 **PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 ET 2015**

14-12-218

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux du 8 décembre 2014 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année pour chacune des années civiles du programme (2014-2018) dont le décret en vigueur au 1 janvier 2014 rapporte une population de 688 habitants ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX – 8 DÉCEMBRE 2014 :

- Acquisition et installation d'une génératrice au centre communautaire afin de répondre aux situations d'urgences, pour la somme de 20 000\$;
- Préparation et pavage d'un tronçon du chemin du Lac-des-Pins Sud, pour la somme de 25 000\$;
- Ponceau, creusage de fossés et préparation incluant du nouveau chargement d'un tronçon du chemin Tassé, pour la somme de 20 000\$;
- Ponceau, creusage de fossés et chargement pour rehaussement d'un tronçon du chemin Lac Beaven pour la somme de 15 000\$;
- Ponceau, creusage de fossés et chargement pour rehaussement d'un tronçon du chemin Duncan Sud pour la somme de 15 000\$;
- Ponceaux, profilage et chargement de tronçons des rues de Lucerne, de Berne et de Lausanne, pour la somme de 25 000\$;
- Creusage de fossés et chargement des chemins du Lac-Verdure, du Lac-Earl, du Lac-Caribou Est et du Lac-Caribou Ouest, pour la somme de 20 000\$;

- Ponceaux, creusage de fossés, préparation et pavage de tronçons Larose et Munich pour la somme de 50 000\$;
 - Creusage de fossés, préparation et pavage de tronçons du chemin Morgan et de la rue Roger, pour la somme de 18 231\$;
 - Agrandissement du centre communautaire pour la somme de 25 000\$,
- Pour un total pour 2014-2015 de 233 231 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.3 **AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

14-12-219

CONSIDÉRANT que le centre communautaire nécessite un endroit d'entreposage sécuritaire, adéquat pour le matériel utile à son utilisation;

CONSIDÉRANT que le projet de construction consiste à un agrandissement d'une superficie de 256 pieds carrés d'une hauteur de 10 pieds, lequel prévoit une salle éclairée, chauffée, posée sur une dalle de béton et accessible que par l'intérieur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière de la part de l'Agence de développement économique du Canada, au montant de 24 848\$ dans le cadre du programme Initiative d'investissement local (IIL);

la municipalité désire soumettre une demande d'aide financière de 25 000\$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'honoraires en architecture a été présentée à la municipalité par l'architecte Pierre-Luc Beauregard relativement audit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu de mandater l'architecte Pierre-Luc Beauregard, pour la préparation des plans relativement à la construction d'un agrandissement d'une superficie de 256 pieds carrés pour le centre communautaire, au montant de 3 200 \$ plus taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.4 **DÉMISSION DES JOURNALIERS – RITA ET RÉMI TITLEY**

14-12-220

CONSIDÉRANT QUE que les journaliers, Rita et Rémi Titley ont remis leur démission motivée par leur départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Danielle Woolley appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Rita et Rémi Titley;
- que le conseil municipal et la direction désirent exprimer toute leur gratitude envers leurs 10 ans de dévouement et loyauté au service de la municipalité;
- que le conseil désire également souligner les nombreuses participations à des événements à titre de bénévoles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

14-12-221

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, hormis la résolution 14-12-214, laquelle je n'approuve pas et j'exerce mon droit de veto. Ladite résolution sera soumise de nouveau à la considération du conseil à sa séance ordinaire du 12 janvier 2015, au sens de l'article 142 du Code municipal.